

Le cabinet de la Ministre de l'aide à la jeunesse, Evelyne HUYTEBROECK a annoncé au secteur une nouvelle diminution de l'indexation des frais de fonctionnement.

L'Inter-fédérations de l'Aide à la Jeunesse¹ refuse le rabotage de l'indexation de la subvention pour frais de fonctionnement.

Par le passé, les Services agréés de l'aide à la jeunesse ont déjà fait l'objet de plusieurs mesures d'économie.

La non indexation des subventions pour frais variables (partie de la subvention destinée aux **dépenses courantes d'hébergement, d'entretien et d'éducation des jeunes**), de 1999 à 2007, et le changement du modèle de subsidiation de ces mêmes frais ont entraîné **une perte de moyens qui s'élève à 21.482 euros sur 5 ans pour un Service pouvant accueillir 15 enfants ou jeunes, et peut atteindre 85.931 euros pour un Service de plus grande taille.**

Tous les jours, les Services font preuve d'imagination afin de nouer les deux bouts avec des moyens sans cesse rabotés par l'inflation.

Maintenant cela suffit ! Il n'est pas acceptable d'imposer aux Services une deuxième diminution de l'index en cours d'année, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier alors que des frais ont déjà été engagés et que les budgets sont déjà validés par les pouvoirs organisateurs depuis plusieurs semaines.

Le motif de la crise a ses limites : il y a des dépenses qu'on ne peut pas mettre sur la table des restrictions !

Bruxelles, le 25 juin 2013

¹ L'Inter-fédérations AAJ représente les 10 fédérations du secteur, soit la quasi-totalité des plus de 360 services agréés de l'aide à la jeunesse, cf. document de présentation ci-joint.